

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 R19 Désignation des personnalités qualifiées au sein de l'Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial « 104 CENT QUATRE ».

Le Conseil de Paris,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, en date du 28 mai 2019, et ses additifs,

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Est désigné en qualité de personnalité qualifiée au sein de l'Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial « 104 CENT QUATRE » :

- M. Arnaud NGATCHA, en remplacement de M. Jean-François CARENCO, démissionnaire, désigné lors de la séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO